



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Monsieur Rémi DETANG pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Subventions 2025 aux associations engagées dans le cadre du Contrat Local des Solidarités 2024-2027

A travers le transfert des compétences sociales réalisées courant 2020, l'action sociale est devenue une composante de la politique portée par Dijon métropole et trouve naturellement sa place dans le projet métropolitain.

Dès la première année de portage des compétences transférées, Dijon Métropole a entendu accroître sa capacité de réponse en contractualisant avec l'Etat dans le cadre d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, s'inscrivant dans le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Faisant suite à ce plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Pacte des solidarités 2024-2027 a pour vocation de poursuivre et de renforcer les dynamiques engagées sur la période 2017-2023 autour de quatre grandes thématiques :

- la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance,
- l'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous,
- la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits,
- et la construction d'une transition écologique solidaire.

Le conseil métropolitain lors de sa séance du 25 septembre 2025 a approuvé la signature d'un avenant N°1 du Contrat Local des Solidarités 2024 - 2027 entre l'Etat et Dijon métropole. Les deux parties se sont engagées à soutenir à parité, certaines actions du territoire.

Le montant global du Contrat Local des Solidarités s'élève à 700 000 € abondé de 350 000 € par Dijon métropole et 350 000 € par l'Etat.

Les actions financées par le Contrat Local des Solidarités ont été arbitrées par les deux parties, puis approuvées par le conseil métropolitain du 29 septembre dernier. Le présent rapport vise à verser les subventions 2025 aux associations dont les actions sont soutenues dans ce cadre.

• Axe « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance » :

- L'association Médiation Prévention Dijon Métropole : renforcement du dispositif de prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires : 100 000 €
- L'association ACODEGE : renforcement des « chantiers éducatifs », outils de remobilisation qui participe à lever des freins à l'apprentissage et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans : 20 000 €

• Axe « Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous » :

- La SEDAP pour son dispositif TAPAJ - travail alternatif payé à la journée à destination des publics marginalisés et qui constitue un outil de remobilisation des personnes dont l'estime de soi est dévalorisée : 12 500 €
- Le CESAM : pour des ateliers sociolinguistiques qui visent à l'apprentissage du français pour une meilleure intégration dans la vie quotidienne : 36 000 €
- L'APSALC pour son action Start Again de formation-action à destination des femmes visant leur remobilisation en travaillant la confiance en soi et l'envie de retrouver du lien social pour se mettre en marche dans un parcours d'insertion vers l'emploi ou vers une formation : 10 000 €

• Axe « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits »

- La SDAT intervient dans le cadre du dispositif ACOR Dijon Métropole en tant que service d'intervention sociale spécialisée et assure la prise en charge de situations sociales complexes caractérisées par la gravité et la multiplicité des problématiques rencontrées rendant inefficace l'accompagnement social de droit commun. Ce dispositif constitue un outil de remédiation sociale permettant à moyen terme le retour du bénéficiaire au service social de secteur ou une orientation sur un service spécialisé : 10 000 €

• Axe « Construire une transition écologique solidaire » :

- L'association Episourire : pour le fonctionnement de son tiers lieu et les actions en direction des bénéficiaires (sensibilisation à une alimentation saine et durable) 14 800 €
- La Maison phare : pour soutenir le projet de culture urbaine et son atelier de transformation 10 000 €

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les conventions jointes à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions annexées à la présente délibération et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser les subventions aux associations suivantes : MPDM (100 000 €), ACOGE (20 000 €), SEDAP (12 500 €), CESAM (36 000 €), APSALC (10 000 €), SDAT (10 000 €), Episourire (14 800 €), La Maison phare (10 000 €).
- **de prélever** ses sommes sur le budget 2025

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	